

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 2 mars 2020 à 19h00, à la salle du
Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Privé, directeur général

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6433-2020

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant les points suivants:

9. Affaires Nouvelles

- 9.1 Travaux de modernisation du système d'eau potable - Libération de retenues
- 9.2 Mise à niveau du système de traitement des eaux usées - Libération de retenues

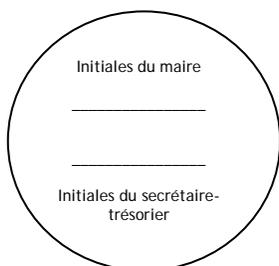
1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 2.4 Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- 2.5 Remise de la trousse des nouveaux arrivants
- 2.6 Dépôt du rapport annuel 2019 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité d'Hébertville

3. Résolutions

- 3.1 Intersection rue Martin et route 169 - Appui à la pétition au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports
- 3.2 Embauche au poste d'agent en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie - Nomination
- 3.3 Réforme sur la fiscalité agricole - Projet de Loi 48



- 3.4 Dépôt de la liste des arriérés de taxes
- 3.5 Vente pour taxes - Représentation de la municipalité d'Hébertville
- 3.6 Transmission de la liste des arriérés de taxes 2020
- 3.7 Corporation Résidence le Pionnier - Demande de subvention
- 3.8 Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET) - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2019
- 3.9 Analyse de vulnérabilité des puits de captage d'eau souterraine - Octroi du contrat
- 3.10 Dissolution Corps de Cadets 2769 Belle-Rivière
- 3.11 AFÉAS - Demande d'appui à la journée internationale du travail invisible
- 3.12 Ouverture de poste - Opérateur eau potable et eaux usées
- 3.13 Vente de bois - Annulation du contrat

- 4. Correspondance**
 - 4.1 Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma - Remerciements
 - 4.2 Fondation pour l'enfance et la jeunesse - Remerciements
 - 4.3 Motion de félicitations - Bénévoles de la Fête Nationale

- 5. Loisirs et culture**
 - 5.1 Bottin de services aux aînés - Distribution aux citoyens
 - 5.2 Camping Lac-Vert - Achat d'une machine à slush
 - 5.3 Festiballe -Appui au comité
 - 5.4 Fonds de développement des territoires (FDT) - Modification des sommes engagées - Projet sentier de motoneige
 - 5.5 Fonds de développement des territoires (FDT) - Dépôt de projet
 - 5.6 Fonds de développement des territoires (FDT) - Modification des sommes engagées - Projet réalité augmentée circuits patrimoniaux

- 6. Urbanisme**
 - 6.1 Avis de motion -Règlement 526-2020 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur
 - 6.2 Premier projet de règlement 526-2020 modifiant le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur
 - 6.3 Reconduction du programme de récupération d'eau de pluie
 - 6.4 Reconduction du programme de subvention pour les couches lavables
 - 6.5 Demande de dérogation mineure - 915, rang Caron
 - 6.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ - 923, rang Caron
 - 6.7 Demande de consultation gratuite au Service d'aide à la



Rénovation Patrimoniale (SARP) - 862, rang 2

- 6.8 Certificat d'autorisation PIIA - 282, rue Turgeon
- 6.9 Congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - Inscriptions

7. Dons - Subventions - Invitations

- 7.1 Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean - Renouvellement de la carte de membre
- 7.2 Société canadienne du cancer - Demande d'appui pour décréter le mois d'avril "Mois de la jonquille"
- 7.3 Association Équestre Performance Saguenay-Lac-Saint-Jean - Demande de commandite
- 7.4 Société de l'Ordre du Bleuet - Invitation à un Gala

8. Rapport des comités

- 8.1 Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

- 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

6434-2020

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

6435-2020

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Aucun commentaire soulevé.

2.5 REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a remise de la trousse des nouveaux arrivants. Madame Claudya Voisine



représente la Corporation de développement d'Hébertville.

2.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Tel que requis par l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, un rapport sur l'application du Règlement 505-2018 portant sur la gestion contractuelle doit être déposé une fois par année.

Le directeur général dépose aux membres du Conseil le rapport annuel 2019 sur l'application du Règlement 505-2018 sur la gestion contractuelle.

3. RÉOLUTIONS

3.1 INTERSECTION RUE MARTIN ET ROUTE 169 - APPUI À LA PÉTITION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

6436-2020

Considérant le dépôt d'une pétition pour faire apporter des correctifs à l'intersection de la rue Martin et de la route 169;

Considérant que des démarches en ce sens ont déjà été formulées au Ministère des Transports dès 2017 par les élus municipaux;

Considérant les accidents qui se sont produits à cet endroit et le risque élevé qu'il s'en produise plusieurs autres;

Considérant que la Municipalité d'Hébertville a à cœur la sécurité de ses citoyens et celle de l'ensemble des usagers qui empruntent ce secteur précis;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville appuie cette pétition et demande expressément au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) d'apporter des correctifs à l'intersection de la rue Martin et de la route 169 afin d'améliorer la sécurité des usagers

3.2 EMBAUCHE AU POSTE D'AGENT EN LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET QUALITÉ DE VIE - NOMINATION

6437-2020

Considérant l'ouverture du poste et l'affichage interne et externe de l'offre d'emploi;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher madame Lydia Boulianne-Lévesque selon les recommandations du comité des ressources humaines à titre d'agente en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie selon la classe d'emploi # 5, échelon # 2 pour une période d'essai de 6 mois selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville.

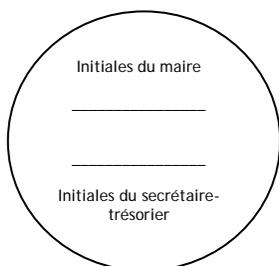
3.3 RÉFORME SUR LA FISCALITÉ AGRICOLE - PROJET DE LOI 48

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

6438-2020

Attendu qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour



taxes municipales;

Attendu qu'en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales telle que préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

3.5 VENTE POUR TAXES - REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6439-2020

Attendu que les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du Conseil municipal.

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Sylvain Privé, à représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020 à 10h à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Alma.

3.6 TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES 2020

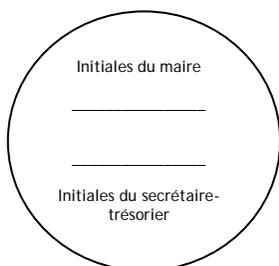
6440-2020

Après analyse de la liste des dossiers, 37 immeubles seront soumis à la procédure 2020 de vente pour taxes de la MRC Lac-Saint-Jean-Est au plus tard le 20 mars 2020. Les propriétaires concernés devront acquitter tous les arriérages antérieurs au 1er janvier 2018 pour éviter une telle procédure;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ordonner au directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre au plus tard le 20 mars 2020 au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales de l'année 2017.

| | MATRICULE | TOTAL |
|-----|-------------------|--------|
| 1. | F-1161-50-3566-00 | 204,30 |
| 2. | F-1254-94-8983-00 | 583,72 |
| 3. | F-1258-32-5168-00 | 405,58 |
| 4. | F-1466-51-9850-00 | 281,44 |
| 5. | F-1560-97-3076-00 | 140,44 |
| 6. | F-1562-04-4742-00 | 160,73 |
| 7. | F-1563-43-1360-00 | 130,18 |
| 8. | F-1660-07-9648-00 | 219,87 |
| 9. | F-1660-27-0212-00 | 27,09 |
| 10. | F-1663-60-3829-00 | 50,83 |
| 11. | F-1760-43-4775-00 | 395,04 |
| 12. | F-1762-12-7734-00 | 114,18 |
| 13. | F-1762-15-1204-00 | 143,08 |
| 14. | F-1762-16-2185-00 | 100,31 |
| 15. | F-1762-21-5542-00 | 100,92 |
| 16. | F-1762-21-7762-00 | 122,03 |
| 17. | F-1762-31-1082-00 | 37,65 |
| 18. | F-1762-31-0283-00 | 10,54 |
| 19. | F-1762-64-7954-00 | 42,15 |
| 20. | F-1762-75-7851-00 | 10,53 |
| 21. | F-1762-78-3206-00 | 42,15 |
| 22. | F-2259-52-9949-00 | 16,53 |
| 23. | F-2359-73-0228-00 | 22,40 |
| 24. | F-2560-16-6567-00 | 395,67 |
| 25. | F-1167-03-7617-00 | 242,18 |



| | | |
|-----|-------------------|-----------|
| 26. | F-1356-17-6190-00 | 1 233,67 |
| 27. | F-1360-78-6912-00 | 82,04 |
| 28. | F-1561-68-7903-00 | 5 824,32 |
| 29. | F-1761-16-2771-00 | 7 580,39 |
| 30. | F-1762-04-5191-00 | 4 428,97 |
| 31. | F-1762-53-8167-00 | 11 226,33 |
| 32. | F-1762-63-1449-00 | 9 287,44 |
| 33. | F-1762-72-2034-00 | 6 048,17 |
| 34. | F-1762-91-0863-00 | 5 224,95 |
| 35. | F-2158-84-2660-00 | 1 681,88 |
| 36. | F-2263-83-9174-00 | 2 140,64 |
| 37. | F-2459-81-9851-00 | 3 399,57 |

6441-2020

3.7 CORPORATION RÉSIDENCE LE PIONNIER - DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant la demande d'aide financière de 5 000 \$ de la Corporation Résidence le Pionnier d'Hébertville;

Considérant les nouvelles obligations financières de la Corporation Résidence le Pionnier qui désorganisent leurs prévisions budgétaires;

Considérant l'incertitude de la poursuite des activités de la Corporation Résidence le Pionnier suite à l'appel d'offres du Centre intégré universitaire en santé et services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS) concernant les 20 places en ressource intermédiaire dans le même bâtiment;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer la somme de 5 000 \$ à la Corporation Résidence le Pionnier d'Hébertville afin de pallier au manque à gagner de leurs prévisions budgétaires 2020-2021.

Qu'un premier versement de 2 500 \$ soit versé le 5 mars 2020 et un deuxième versement de 2 500 \$ subséquemment à la décision du CIUSSS quant à l'adjudication de son contrat de 20 places en ressources intermédiaire et l'orientation qui sera donnée à la Corporation Résidence le Pionnier quant à la poursuite de leurs activités.

Que cette somme de 5 000 \$ soit puisée à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité.

6442-2020

3.8 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDT) - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2019

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

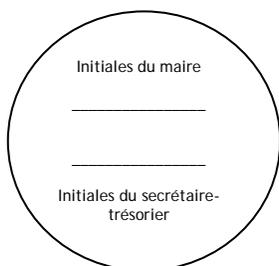
Que la municipalité d'Hébertville informe le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6443-2020

3.9 ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIITS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE - OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la municipalité d'Hébertville a deux puits de captage d'eau souterraine situés sur le lot 5 012 239 afin d'alimenter le réseau d'aqueduc;

Considérant que le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) a été modifié en 2014 afin de rendre obligatoires la production et la



transmission d'un rapport de mise aux normes des sites de prélèvement de captage des eaux souterraines;

Considérant que le rapport de mises aux normes doit être signé par un hydrogéologue;

Considérant que la Municipalité doit déposer son rapport d'analyse d'eau potable au plus tard le 1er avril 2021;

Considérant qu'une offre de service professionnel a été déposée par Hydro-Ressources inc. au montant de 3 300 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le mandat à Hydro-ressources inc. pour l'analyse et la transmission d'un rapport de mise aux normes des puits de captage d'eau souterraine de la municipalité d'Hébertville pour un montant de 3 300 \$ plus taxes.

6444-2020

3.10 DISSOLUTION CORPS DE CADETS 2769 BELLE-RIVIÈRE

Considérant l'avis de dissolution du Corps de Cadets 2769 Belle-Rivière en date du 4 février 2020;

Considérant que cette dissolution sera réalisée à l'été 2020;

Considérant qu'une somme approximative de 9 000 \$ demeure dans les coffres de l'organisme à ce jour;

Considérant que le partage de cette somme doit s'établir au prorata de l'entente initiale, soit 30 % pour la municipalité d'Hébertville, 30 % pour la municipalité de St-Bruno et 40 % pour la municipalité d'Hébertville-Station;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville réclame la part qui lui revient, environ 2 700 \$, de la somme disponible dans les coffres du Corps de Cadets 2769 Belle-Rivière.

Que cette somme soit redistribuée de la façon suivante:

1 000 \$ pour les Cadets de notre localité en fonction des Corps de cadets auxquels ils appartiennent et la somme résiduelle à un organisme local voué à la jeunesse.

6445-2020

3.11 AFÉAS - DEMANDE D'APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU TRAVAIL INVISIBLE

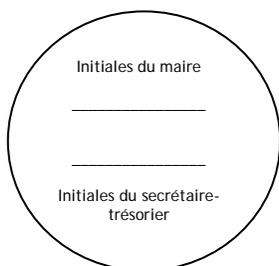
Considérant qu'à l'automne 2019, l'AFÉAS a lancé une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique et sociale du travail invisible des femmes;

Considérant que ce travail invisible comprend l'ensemble du travail non-rémunéré accompli au sein du foyer, auprès des enfants, des parents et des proches ainsi qu'au sein de la communauté par l'entremise du bénévolat et des stages non-rémunérés et que celui-ci est essentiel au bon fonctionnement de la société et à l'accomplissement du travail dit productif (rémunéré);

Considérant qu'il est primordial de mieux valoriser ce travail et d'offrir un meilleur appui aux personnes qui l'accomplissent;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville appuie les efforts de l'AFÉAS pour faire reconnaître et valoriser le travail invisible ainsi que les personnes qui y œuvrent, et ce, à travers le Québec et le Canada en faisant décréter une Journée nationale du travail invisible le 7 avril 2020.



6446-2020

3.12 OUVERTURE DE POSTE - OPÉRATEUR EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Considérant la réglementation en matière de qualité de l'eau potable et pour le traitement des eaux usées;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'affichage interne du poste d'opérateur spécialisé en eau potable et eaux usées.

6447-2020

3.13 VENTE DE BOIS - ANNULATION DU CONTRAT

Considérant la résolution 6273-2019 en date du 7 octobre 2019 par laquelle la municipalité d'Hébertville a octroyé le contrat de vente d'environ 100 m cube de bois coupés et reposants le long du chemin dans la montagne du Mont Lac-Vert;

Considérant que dans le devis d'appel d'offres, il est stipulé que les travaux de coupe et de transport de ce même bois devront se faire obligatoirement en dehors de la période d'opération du Mont Lac-Vert;

Considérant que l'adjudicataire au contrat n'a pas respecté cette condition et a débuté les opérations de ramassage du bois le, ou vers le 19 février 2020, occasionnant des bris dans le sentier de motoneige et sur une partie de terrain hors sentier;

Considérant qu'une mise en demeure a été transmise à l'adjudicataire du contrat en date du 20 février 2020 par la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. afin de faire cesser les travaux, remettre le terrain en état et de quitter les lieux avec la machinerie et les équipements lui appartenant;

Considérant que l'adjudicataire du contrat a obtempéré à cette mise en demeure, mais que le Conseil municipal craint que lors de la réalisation des travaux, ce dernier ne procède pas selon les règles environnementales en vigueur et que de nombreux bris majeurs surviendront au sentier et aux cours d'eau existants et qu'il serait préférable de procéder à l'annulation de ce contrat;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville mandate la firme d'avocats Gaudreault Saucier, Simard, S.E.N.C. pour faire annuler le contrat octroyé le 7 octobre 2020 par sa résolution 6273-2019.

4. CORRESPONDANCE

4.1 FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA - REMERCIEMENTS

L'organisme remercie la Municipalité pour le don 2020.

4.2 FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE - REMERCIEMENTS

L'organisme remercie la Municipalité pour sa contribution financière.

6448-2020

4.3 MOTION DE FÉLICITATIONS - BÉNÉVOLES DE LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Commission des loisirs dépose une motion de félicitations à l'égard de



Messieurs Serge Thibeault, Luc McNicoll, Sylvain Desbiens, Steeve Larouche, Stéphane Gauthier et Mesdames Caroline Labrecque et Any-Pier Dorval, membres du comité organisateur de la Fête nationale. Bravo et merci pour votre implication au sein de notre communauté.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 BOTTIN DE SERVICES AUX AÎNÉS - DISTRIBUTION AUX CITOYENS

6449-2020

Considérant que dans la résolution 5667-2018, le Conseil adoptait le plan d'action 2018-2023 de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA);

Considérant que La Table des aînés Lac-Saint-Jean Est a développé un bottin contenant l'ensemble des ressources pouvant contribuer à la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus;

Considérant que l'organisme estime qu'il faut 545 exemplaires pour distribuer aux citoyens concernés par cet outil;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'effectuer la distribution de cet outil auprès des citoyens de 65 ans et plus et d'assumer le coût relatif à l'impression de ce dernier pour un montant de 545 \$ plus taxes.

5.2 CAMPING LAC-VERT - ACHAT D'UNE MACHINE À SLUSH

6450-2020

Considérant que le camping Lac-Vert loue annuellement une machine à slush pour le dépanneur au Pavillon d'accueil;

Considérant que l'acquisition de la machine est prévue au budget 2020 pour un montant de 2 895 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire l'acquisition d'une machine à slush pour le Camping Lac-Vert pour un montant de 2 895 \$ plus taxes.

L'acquisition de cet équipement sera défrayée à même le fonds de roulement et remboursable en une année, tel qu'inscrit au Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité.

5.3 FESTIBALLE -APPUI AU COMITÉ

6451-2020

Les conseillers, Messieurs Tony Côté et Dave Simard déclarent leurs intérêts et se retirent du dossier.

Considérant que dans la résolution 3834-2014, le Conseil municipal donne son appui à l'organisation du Festiballe;

Considérant que le comité en est à sa 7^{ième} édition et que la Municipalité appuie financièrement cet évènement;

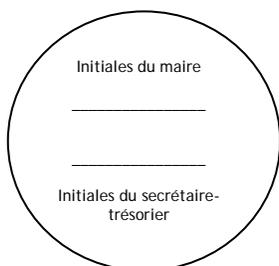
Considérant que le Festiballe augmente en popularité et que la charge de travail pour les bénévoles augmente;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le service des loisirs de la Municipalité à accompagner le comité dans la réalisation du Festiballe, sans toutefois solliciter directement des dons auprès de la population et des commerces.

5.4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - MODIFICATION DES SOMMES ENGAGÉES - PROJET SENTIER DE MOTONEIGE

6452-2020



Considérant les sommes engagées de 45 000 \$ par la municipalité d'Hébertville pour le projet de sentier de motoneige;

Considérant que les coûts réels engendrés et admissibles au FDT par ce projet ont été de 32 275,60 \$

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les coûts réels de 32 275,60 \$ pour le projet de Sentier de motoneige.

De demander à la MRC Lac St-Jean Est de réintégrer la somme de 12 626,40 \$ aux nouveaux projets déposés dans ce programme par la municipalité d'Hébertville.

5.5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - DÉPÔT DE PROJET

6453-2020

Considérant que la Municipalité dispose d'une aide financière de 74 600 \$ pour réaliser des projets structurants dans la communauté pour l'exercice 2015-2020 du Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant que le plan d'action de la Politique familiale et celui de la Municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la salle Multifonctionnelle est utilisée par plus de cinq (5) organismes communautaires et que des investissements sont requis pour les accueillir;

Considérant que le dekhockey connaît une grande popularité et que certains éléments manquent à la pratique de ce sport;

Considérant que les infrastructures du terrain de balle et du terrain de tennis demandent des investissements pour maintenir ces actifs;

Considérant que la Municipalité désire embellir ses rues;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la technicienne en loisirs, à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement du territoire pour :

- Aménagement de la salle Multifonctionnelle pour l'accueil et la cohabitation des organismes;
- Amélioration des infrastructures de loisirs : terrain de balle, surface de dekhockey et terrain de tennis
- Embellissement de la Municipalité.

D'assumer sa part des coûts inhérents aux projets déposés, via le surplus accumulé, pour un montant maximal de 18 700 \$, tel qu'inscrit au Plan triennal d'immobilisations de la Municipalité.

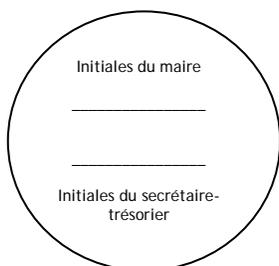
5.6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - MODIFICATION DES SOMMES ENGAGÉES - PROJET RÉALITÉ AUGMENTÉE CIRCUITS PATRIMONIAUX

6454-2020

Considérant que dans la résolution 6000-2019 la Municipalité appuie la Corporation Hébert Village Historique dans le projet de circuits patrimoniaux en réalité augmentée;

Considérant que le projet est financé via le Fonds de Développement des territoires (FDT) et l'Entente de Développement. Considérant que leur demande d'aide financière dans l'entente de Partenariat Régionale en Tourisme (EDNET) a été refusée;

Considérant le manque à gagner de l'organisme de 11 000 \$ pour le projet de réalité augmentée;



Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la Corporation Hébert Village Historique dans leur demande d'augmentation d'aide financière dans le Fonds de Développement des Territoires (FDT), pour un montant additionnel de 11 000 \$;

6. URBANISME

6.1 AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT 526-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Avis de motion est par la présente donné par M. Éric Friolet, conseiller, que sera déposé, à une séance du Conseil du 2 mars 2020, un projet de règlement 526-2020 visant à modifier le règlement de zonage 364-2004 et ses amendements en vigueur.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

6.2 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 526-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 364-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

6455-2020

- Modifier les dispositions applicables aux bâtiments accessoires;
- Modifier les dispositions applicables aux usages secondaires en zone industrielle;
- Autoriser les usages de panneaux publicitaires dans la zone 32A et 204Pr;
- Autoriser l'usage d'érablière artisanale de la zone 44F;
- Autoriser les habitations bifamiliales isolées dans la zone 103R;
- Autoriser les usages communautaires à l'intérieur de la zone 119M.

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

I. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

II. MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

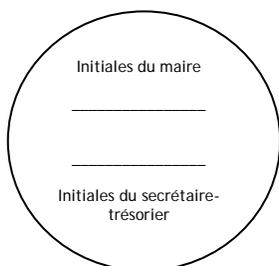
Une disposition de l'article 5.5.1.5 portant sur les bâtiments accessoires des usages résidentiels est modifiée soit une partie de la dernière phrase du paragraphe 4 se lisant comme suit : « et à au moins un mètre (1, 0 m) d'une ligne électrique autre que la ligne d'alimentation de la résidence. » et l'ajout d'une nouvelle norme d'implantation, lequel se lit comme suit :

Modifier le paragraphe 4 de l'article 5.5.1.5 afin de spécifier que l'implantation du bâtiment accessoire devra respecter les servitudes d'utilités publiques. Cet article se lira dorénavant de cette manière :

5.5.5.4.1

4. Garages ou bâtiments accessoires

Les garages ou bâtiments accessoires doivent être implantés à au moins soixante centimètres (60 cm) des lignes latérales ou arrière de l'emplacement, lorsqu'ils ne sont pas pourvus de fenêtres, à au moins deux mètres (2,0 m) des lignes latérales ou arrière de l'emplacement, lorsqu'ils sont pourvus de



fenêtres.

De plus, ils doivent être implantés à l'extérieur d'une servitude d'utilité publique sauf lorsqu'une autorisation écrite du bénéficiaire de la servitude l'autorise. (Voir règlement zonage Ville Saguenay) Après vérification dans notre règlement de zonage, aucune norme applicable avec les fils électriques et un bâtiment accessoire en zones commerciale et industrielle.

Aucun remisage ou entreposage ne peut être effectué à moins de soixante centimètres (60 cm) d'une ligne d'emplacement.

III. MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX USAGES SECONDAIRES EN ZONE INDUSTRIELLE

L'article 7.5.1 est modifié afin d'ajouter un usage secondaire à un usage principal de nature industrielle. Cet article se lira dorénavant de cette manière :

7.5.1 Nature

Sont considérés comme usages secondaires à un usage principal de nature industrielle, en vertu du présent règlement, les usages suivants :

1. Restaurants (722) sans permis d'alcool, incluant les cafétérias;
2. Commerce de détail des produits du tabac et des journaux (tabagie);
3. Services de santé et services sociaux : services de premiers soins et services sociaux offerts au personnel affecté à l'activité industrielle;
4. Service de conciergerie (56172);
5. Studio de culture physique;
6. Syndicats ouvriers;
7. Services de reproduction;
8. Garderie conforme aux dispositions des lois et règlements en vigueur;
9. La vente et la consommation de produits transformés.

IV. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 32A ET 204PR

Les usages autorisés dans la zone 32A et 204Pr sont modifiés pour inclure dorénavant les enseignes publicitaires (panneaux réclames) au titre d'usages spécifiquement autorisés.

Le feuillet de la grille de spécifications correspondant à cette zone est modifié en conséquence tel qu'il apparaît au feuillet 526-1 joint au présent règlement.

V. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 44 F

Les usages autorisés dans la zone 44 F sont modifiés pour inclure l'usage d'érablière exploitée en mode artisanal sans aucune activité de restauration ou d'accueil de type commercial est spécifiquement autorisé dans la zone.

Le feuillet de la grille de spécification correspondant à cette zone est modifié en conséquence, tel qui apparaît au feuillet 526-1 joint au présent règlement.

VI. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 103R

Les usages autorisés dans la zone 103R sont modifiés pour inclure dorénavant les résidences bifamiliales isolées au titre d'usages spécifiquement autorisés.

La grille des spécifications est modifiée en conséquence tel qu'il apparaît au feuillet 526-1 joint au présent règlement.



VII. MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE 119M

Les usages autorisés dans la zone 119M sont modifiés pour inclure les usages communautaires.

Le feuillet de la grille de spécification correspondant à cette zone est modifié en conséquence, tel qu'il apparaît au feuillet 526-1 joint au présent règlement.

6456-2020

6.3 RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Considérant que ce programme a été mis en place pour encourager la communauté d'affaires et les citoyens à économiser l'eau potable;

Considérant que ce programme contribue à sauvegarder notre environnement en adoptant un comportement éco-citoyen;

Considérant qu'il est important d'appuyer les citoyens à l'effort environnemental;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconduire le programme de récupération d'eau de pluie pour l'année 2020 tel qu'indiqué dans la résolution 2605-2011.

6457-2020

6.4 RECONDUCTION DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES

Considérant que la Municipalité travaille en collaboration avec la RMR du Lac Saint-Jean pour le programme de subvention des couches lavables;

Considérant que les couches jetables sont un déchet important dans les sites d'enfouissement;

Considérant qu'il est important d'appuyer les jeunes familles à l'effort environnemental;

Il est proposé par M. Yves Rossignol, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconduire le programme de couches afin de participer financièrement pour un montant de 150 \$ maximum par enfant incluant le montant de la RMR.

6458-2020

6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 915, RANG CARON

Considérant que le propriétaire souhaite régulariser la distance entre ses deux bâtiments accessoires;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

Considérant que la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

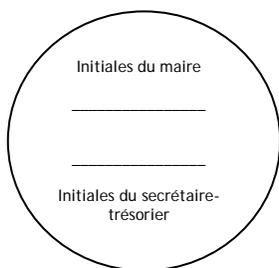
Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 915, rang Caron à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser la distance de 8,5m entre un silo et un garage alors que la norme est établie à 10m.

6459-2020

6.6 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - 923, RANG CARON

Considérant que Ferme AMF Savard Inc. est propriétaire depuis le 30 décembre 1996 de l'immeuble situé au 923, rang Caron;



Considérant la demande vise la régularisation l'occupation existante des lieux, soit l'emplacement de l'installation septique de la résidence du 923, rang Caron;

Considérant que la demande n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles du propriétaire puisqu'elle est déjà utilisée à des fins résidentielles;

Considérant qu'il y aura peu impact sur l'homogénéité du secteur puisque le périmètre proposé, tant pour l'exercice du droit acquis que pour le terrain faisant l'objet de la demande a été établi de manière à minimiser le plus possible la superficie requise et qu'il n'excède pas 5 000 m²;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004 de la Municipalité;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement disponible sur le territoire puisque l'installation septique est déjà implantée sur le terrain et qu'elle dessert actuellement cette résidence;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 683 993 du cadastre du Québec afin de régulariser la propriété du 923, rang Caron.

6.7 DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) - 862, RANG 2

6460-2020

Attendu que la Municipalité a signé une entente en 2020 pour trois (3) prochaines années pour 2 à 9 consultations avec le Service d'aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale (SARP);

Attendu que la Municipalité n'a pas encore utilisé de consultations pour l'année en cours;

Attendu que la propriété du 862, rang 2 nécessite des travaux et que le propriétaire souhaite par le fait même modifier les galeries et changer le revêtement extérieur;

Attendu que le rang 2 est un parcours touristique puisqu'il lie Hébertville à la Véloroute des Bleuets et que du sentier de pèlerinage Kapatakan y circule;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la consultation gratuite au Service d'Aide-conseil à la Rénovation Patrimoniale (SARP) pour la propriété du 862, rang 2.

6.8 CERTIFICAT D'AUTORISATION PIIA - 282, RUE TURGEON

6461-2020

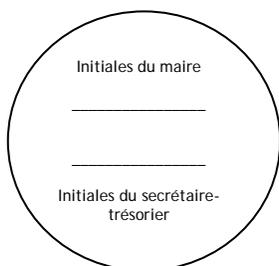
Considérant que la propriété du 282, rue Turgeon est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) ;

Considérant que l'entreprise Bonichoix souhaite modifier son enseigne apposée sur le bâtiment principal ainsi que sur poteau;

Considérant qu'il rencontre un des objectifs du règlement sur les PIIA concernant l'affichage, soit celui de valoriser et rehausser le caractère champêtre du village;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un certificat d'autorisation concernant l'affichage au 282, rue Turgeon. L'enseigne sera en PVC de 12' x 3' sur un fond effet de bois, et dont le plan révisé est daté du 28-01-2020. Celle-ci sera éclairée avec des



luminaires existants.

6.9 CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) - INSCRIPTIONS

6462-2020

Considérant qu'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

Considérant que le congrès se tiendra les 30 avril, 1^{er} et 2 mai prochains à Québec;

Considérant que le coût d'inscription pour un membre de la COMBEQ est de 630 \$ avant taxes avant le 17 avril 2020;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription des employés du service d'urbanisme, soit Patricia Gagné et Bryand Tremblay, inspecteurs en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

7.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

6463-2020

Considérant que l'organisme sollicite la Municipalité à renouveler la carte de membre pour 2020 et que le coût de cette carte est de 20 \$.

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler la carte de membre pour un montant de 20 \$.

7.2 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - DEMANDE D'APPUI POUR DÉCRÉTER LE MOIS D'AVRIL "MOIS DE LA JONQUILLE"

6464-2020

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 % passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de



vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le Conseil municipal d'Hébertville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

7.3 ASSOCIATION ÉQUESTRE PERFORMANCE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE DE COMMANDITE

6465-2020

La conseillère, Madame Éliane Champigny déclare son intérêt et se retire du dossier.

Considérant que l'organisme demande à la Municipalité une commandite pour 2020.

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De remettre un montant de 100 \$ à l'organisme.

7.4 SOCIÉTÉ DE L'ORDRE DU BLEUET - INVITATION À UN GALA

6466-2020

Considérant que l'organisme invite la Municipalité à un Gala qui se tiendra le 30 mai 2020, à la Salle Michel-Côté d'Alma.

Considérant qu'aucun membre du Conseil n'est disponible;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser l'invitation à ce Gala.

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

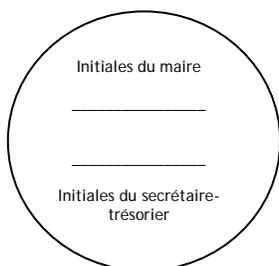
Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Séance régulière
- Encan de la Fabrique
- Réunion plénière du Conseil
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontres Foyer le Pionnier



- Réunion plénière du Conseil
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Réunion plénière du Conseil
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Comité des finances
- Encan de la Fabrique

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité de bassin versant du Lac Kénogami
- Commission des loisirs
- Réunion plénière du Conseil
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Comité des ressources humaines pour la nouvelle convention collective
- Coalition des domaines

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Commission des loisirs
- Réunion plénière du Conseil
- Comité des finances
- Conseil d'administration de la Maison des jeunes la Zone
- Encan de la Fabrique

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

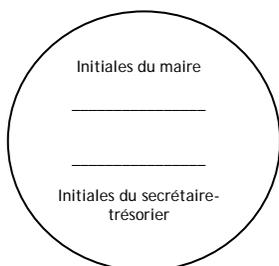
Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontres Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Réunion plénière du Conseil

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Réunion Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Remise des médailles lors de la compétition des petites régions au Mont Lac-Vert
- Rencontre avec le maire, Monsieur Réal Côté et la directrice générale, Madame Marie-Ève Roy d'Hébertville-Station pour des suivis de dossiers en communs
- Rencontre avec le député de Lac-Saint-Jean, Monsieur Éric Girard pour le suivi de différentes demandes de subvention
- Conseil d'administration de la Corporation d'innovation et développement Alma Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL)



- Présence lors du 35ième anniversaire du Centre Les gens oubliés (LGO)
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Rencontre pour l'optimisation du service incendie du secteur Sud
- Souper carnaval
- Encan de la Fabrique
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Conférence de presse pour le défi du Seck
- Randonnée de motoneige au Mont Apica avec les maires de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Présidé séance régulière
- Différentes rencontres au bureau du Maire et suivi de dossiers avec la direction générale

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 TRAVAUX DE MODERNISATION DU SYSTÈME D'EAU POTABLE - LIBÉRATION DE RETENUES

6467-2020

Considérant la facture #24 de l'entreprise de DC Com Électricité Contrôle et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter de libérer les retenues de 5 % représentant un montant de 2 742,84 \$ taxes incluses à DC Com Électricité Contrôle pour les travaux de modernisation du système d'eau potable.

9.2 MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - LIBÉRATION DE RETENUES

6468-2020

Considérant la facture #59 de l'entreprise de DC Com Électricité Contrôle et approuvée par le représentant de la Municipalité;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter de libérer les retenues de 5 % représentant un montant de 4 594,70 \$ taxes incluses à DC Com Électricité Contrôle pour les travaux de mise à niveau du système de traitement des eaux usées.

10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6469-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 594 821,51 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6470-2020

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 182 077,89 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :



- Dossier de la caserne - Informations
- Déneigement des bornes fontaines - Informations
- Contrat de vente de bois - Précisions
- Revenus du Mont Lac-Vert et les impacts de la motoneige sur les activités
- Comparatif des taxes municipales - Informations

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 20H10.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER